Même si les prix ont été la préoccupation majeure du Comité, il a eu nécessairement à s'occuper d'autres statistiques économiques à plusieurs occasions. Des preuves spécifiques furent apportées, en particulier par le président du Conseil économique du Canada, qu'il y a eu des lacunes graves dans les méthodes officielles de recueillir, d'analyser, et de rendre publiques les statistiques qui ont un rapport avec la situation économique. De plus, le Comité a été saisi du fait qu'il existait un besoin pressant de statistiques globales, précises et à point, en vue de formuler la ligne de conduite du gouvernement dans le domaine économique et fiscal. Étant donné l'importance qu'il y a de posséder des renseignements justes et actuels au sujet des changements économiques à court terme, le Comité propose qu'une étude poussée du système de la statistique du gouvernement soit entreprise en vue de moderniser, d'améliorer et de coordonner tout le processus d'accumulation et de compilation des données économiques.

Recommandations:

- a) Qu'un personnel plus nombreux soit mis à la disposition du Bureau fédéral de la statistique afin d'améliorer la compilation de renseignements statistiques dont l'urgence se fait sentir au sujet de la variation des prix.
- b) Que plus de renseignements soient mis à la disposition du public en ce qui concerne les prix au consommateur de la façon la plus simple possible.
- c) Qu'on fasse un examen approfondi du régime du gouvernement en matière de rassemblement, d'analyse et de diffusion de la statistique économique en plus de la statistique des prix.

4. Responsabilité du Parlement envers le consommateur

L'expérience démontre, au Canada et dans d'autres pays de l'Ouest, qu'il est nécessaire pour le Parlement d'être renseigné sur le cours général et spécifique de l'économie. L'économie ne peut pas être le domaine exclusif des spécialistes, même si elle comporte des aspects techniques et complexes. L'étude d'une mesure particulière ou d'une difficulté précise par des comités parlementaires institués pour la circonstance, ne suffit pas aux besoins continuels du Parlement de se familiariser avec les données des tendances économiques en cours. Pour cette raison, le Comité en est venu à la conclusion qu'il serait souhaitable de former un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes dont le but principal serait la surveillance continuelle de tout ce qui pourrait toucher le consommateur. De plus, le comité projeté devrait avoir droit de regard sur les tendances économiques du Canada qui pourraient exercer une influence sur l'emploi, le revenu et la consommation. Un comité parlementaire répondrait plus directement aux préoccupations du Parlement ou du public quant aux problèmes touchant le consommateur.

Recommandation:

Le Comité recommande en plus qu'un tel comité mixte soit mis sur pied pour la durée d'une législature, afin d'assurer la continuité de son travail et d'être en mesure de régler les difficultés qui lui sont soumises par le Parlement.

Il est indispensable de mettre à la disposition du Comité mixte un personnel compétent. Il est à noter que le Troisième exposé annuel du Conseil économique du Canada contient une proposition quelque peu identique et souligne quelques fonctions particulières que le Comité mixte pourrait remplir.